



Le 16 septembre 2016

125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

M^{me} Camille Mageau
Secrétaire, Section canadienne
Commission mixte internationale
234, avenue Laurier Ouest, 22^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 6K6

Renvoi au sujet du lac Champlain et de la rivière Richelieu

Madame,

Les gouvernements du Canada et des États-Unis remercient la Commission mixte internationale (CMI) de son rapport de décembre 2015 (« Un système en temps réel de prévision des crues et de cartographie des inondations pour le lac Champlain et la rivière Richelieu ») et des cartes statiques des plaines inondables l'accompagnant. Ces travaux, qui couvrent en partie les deux éléments du Plan d'étude de 2013 (« Plan d'étude pour la détermination des mesures visant à atténuer les inondations et leurs répercussions dans le bassin versant du lac Champlain et de la rivière Richelieu »), ont grandement fait avancer notre compréhension du bassin versant et de sa vulnérabilité aux inondations.

Vous vous rappellerez que les gouvernements avaient demandé ces travaux dans un message de juillet 2014 où il était également mentionné ce qui suit : « Le Canada et les États-Unis, étant chacun assujettis à un processus d'affectation de crédits propre à leur gouvernement, peuvent envisager un renvoi ultérieur au sujet d'autres éléments du Plan d'étude de 2013, notamment l'utilisation de données de ces travaux.

Les gouvernements sont maintenant prêts à procéder à ce renvoi. Conformément à l'article IX du Traité des eaux limitrophes de 1909, les gouvernements demandent à la CMI d'effectuer les travaux décrits dans l'option B du Plan d'étude de 2013 afin d'examiner plus à fond les causes, les répercussions, les risques et les solutions en ce qui a trait aux crues dans le bassin versant du lac Champlain et de la rivière Richelieu.

Les travaux décrits dans l'option B sont les suivants :

1. Évaluer les causes et les répercussions des crues antérieures, en se concentrant sur les événements survenus en 2011.
2. Évaluer les possibilités offertes par les pratiques exemplaires de gestion des plaines inondables.
3. Évaluer les stratégies d'adaptation possibles face à la variabilité future escomptée des apports d'eau.
4. Élaborer et faire des recommandations concernant la mise en place et l'exploitation, selon les besoins, d'un système de prévision des crues et de cartographie des plaines inondables en temps réel pour le bassin versant du lac Champlain et de la rivière Richelieu.
5. Mener une étude approfondie des perceptions sociales et politiques actuelles des mesures structurales et autres mesures d'atténuation afin d'appuyer et de confirmer l'opportunité d'éventuelles solutions structurales d'atténuation.
6. Effectuer des évaluations quantitatives et qualitatives des possibles mesures d'atténuation des crues (non structurales avec ou sans combinaison de mesures structurales modérées) et leurs incidences sur les ressources importantes du bassin : les milieux humides et la faune, les utilisations de l'eau à des fins récréatives, domestiques, industrielles et municipales, l'environnement bâti sur les rives et en zone inondable et l'agriculture.

7. Élaborer des modèles de réponse des ressources comportant des indicateurs de base de la réponse des ressources liées à l'eau à la suite des fluctuations du niveau d'eau, en portant une attention toute particulière à l'inventaire des données et à la détermination des seuils. Des projections climatiques, des modèles vent-vague et des modèles des glaces, de nouvelles données sur l'évolution des caractéristiques physiographiques du bassin versant dans le temps et un modèle numérique de terrain complet seront également produits pour permettre la planification, l'évaluation et le classement des éventuelles solutions d'atténuation des crues, en recourant à une démarche de vision commune.


Les gouvernements demandent à la Commission d'effectuer ces activités dans un délai de cinq ans, en tirant pleinement parti des données techniques recueillies et des modèles élaborés jusqu'à maintenant. La CMI doit également mettre au point un plan de travail initial dans les six mois suivant la date de la présente lettre et tenir des séances d'information provisoire à l'occasion de chacune de ses réunions semestrielles. Le rapport final doit être présenté d'ici la fin de 2021.

Pour appuyer les nouveaux travaux décrits ci-dessus, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 7 530 000 \$ CA sur cinq ans, soit 1 506 000 \$ CA par exercice. Le gouvernement des États-Unis s'est déjà engagé à verser 1 000 000 \$ US et cherche à obtenir des fonds supplémentaires. Comme dans la lettre de renvoi du 31 juillet 2014, les États-Unis et le Canada soulignent leur engagement à l'égard du principe de parité, y compris sur le plan du financement aux termes du Traité des eaux limitrophes, et conviennent que le total cumulé du financement des travaux dont est saisie la CMI dans ce dossier sera assumé à parité par les deux gouvernements.

Les gouvernements du Canada et des États-Unis sont heureux de collaborer à ces travaux avec la Commission. De plus, nous apprécions grandement la contribution des gouvernements du Québec, du Vermont et de New York, et nous continuerons de compter sur leur collaboration pour l'évaluation approfondie des crues et des mesures d'atténuation dans le bassin versant du lac Champlain et de la rivière Richelieu.

Une lettre identique à la présente est envoyée à la Section américaine de la Commission mixte internationale par le département d'État des États-Unis.

Sincères salutations



Christopher Wilkie
Directeur
Direction des affaires transfrontalières avec les États-Unis
Affaires mondiales Canada